

## Environnement | Bègles : Première « Ville 30 » de France



Depuis le lundi 8 juillet, Bègles universalise la vitesse de circulation autorisée sur toutes ses routes à 30 km/h. Ayant dès lors « À Bègles, une bonne partie du territoire bénéficiant déjà des zones 30, et de zones de rencontre » cette expérimentation d'un an aura pour objectif « une réappropriation et un meilleur partage de l'espace public par les habitants ainsi qu'une sécurité amplifiée sur les routes » explique Clément Rossignol-Puech, maire de Bègles. Par ce fait, Bègles devient la première ville à passer entièrement à 30 km/h.

Exposé depuis plus d'un an aux Béglais dans le cadre de Forums de proximité organisés dans les différents quartiers de la ville, ce projet de « Ville 30 » a été entrepris ce lundi 8 juillet lors d'un dévoilement de panneau « Bègles Ville 30 » par le maire. Bien accueilli par les autochtones et même demandé, ce projet fera l'œuvre d'une expérimentation d'un an. A la demande des gens protestant contre « la vitesse sur les voiries résidentielles », une vitesse généralisée à 30 km/h permet donc une « remise à plat de la hiérarchisation de circulation » développe Clément Rossignol-Puech. Aussi, ce projet rentre dans une ville où les zones de passages étaient constellées de zones de limitations, « 30 puis 50 puis 30... », ce qui entraînait des problèmes de verbalisation. « Bègles, Ville 30 » souhaite « simplifier la circulation dans la commune ». Une mesure de bon sens quand l'on sait qu'en ville, la vitesse moyenne de circulation d'un véhicule n'est réellement que de 19 km/h. Le temps de traversée de la ville girondine sera très peu impacté, en réalité, il sera alors de 11-12 minutes pour 10 minutes en moyenne avant le projet.

### « Que chacun trouve sa place sur la route »

Cette expérimentation du 30 km/h en ville accroît la convivialité et la quiétude des utilisateurs tout en favorisant les modes de transports bénéfiques et actifs, comme la marche où le vélo, plus agréable et moins dangereux. « Une autre conception du domaine public » pour M. le maire qui souhaite « un égal partage de l'espace public. »

La généralisation du 30 km/h en ville se justifie par plusieurs objectifs. Premièrement, l'amélioration de la sécurité des différents usagers de la voie publique reste la principale logique de ce projet. En effet, La distance parcourue durant le temps de réaction pour freinage d'urgence est divisée par deux en roulant à 30 km/h au lieu de 50 km/h puis lors d'un accident « voiture – cycliste/piéton » à 30 km/h, les blessures les plus fréquentes sont des contusions légères alors qu'à 50 km/h, un accident peut entraîner une invalidité et une probabilité de 60% d'être

mortelle. Aussi, « Bègles, ville 30 » permet une réduction de la pollution de l'air ainsi qu'une baisse de la consommation d'essence pour les utilisateurs.

Afin de communiquer un « accompagnement à long terme » de ce changement, la mairie de Bègles instaure une pédagogie à l'aide de panneaux, de sa toute nouvelle police municipale mais aussi de 15 radars pédagogiques installés aux quatre coins de la ville.

Au final, à chaque entrée et sortie de la commune, plus de 100 panneaux ont été installés. Par la suite, viendront s'ajouter d'autres panneaux disposés le long des grands axes de la commune. Des panneaux améliorés par une signalétique particulière puisqu'ils se postent sur des poteaux jaunes, inédits en France, augmentant et attirant la visibilité de tous les passants.

Une initiative béglaise qui semble déjà conquérir le cœur d'autres villes de l'hexagone qui suivront le mouvement « Ville 30 ».

Damien Carrère

*Crédit Photo : Damien C*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 09/07/2019*

*[Url de cet article](#)*